

LA COMMISSION COMMUNICATION & CULTURE

La Commission COCU coordonne l'organisation et la publicité des activités culturelles au sein de la Faculté.

Elle répond aux demandes de financement de projets culturels mis en place par d'autres organisations (publications, visites culturelles, conférences organisées par les associations étudiantes, ...).

Elle organise ou délègue l'organisation des Prix facultaires.

Elle définit la politique facultaire en matière de communication, tant au sein de la Faculté qu'à l'extérieur, et veille à sa mise en œuvre

Elle se compose :

- du Doyen de la Faculté et du Vice-Doyen ;
- de 4 délégués du corps académique de la Faculté ;
- de 4 délégués du corps scientifique n'appartenant pas au corps académique ;
- de 4 délégués des étudiants ;
- de 3 délégués du personnel administratif, technique, de gestion et spécialisé ;

Y assistent avec voix consultative :

- le Directeur de l'administration facultaire ;
- un représentant du CARA (Centre d'Assistance à la Recherche et à la formation en Architecture) ;
- un représentant de la SADBr (Société des Architectes Diplômés de la Ville de Bruxelles)
- un représentant du Caré (Cercle des architectes réunis) ;
- un représentant du BEDA (Bureau étudiant d'architecture).

La présidence est assurée par un membre de la délégation académique.

Extrait du Règlement d'ordre intérieur de la Faculté d'Architecture
Disponible *in extenso* sur l'intranet facultaire / Documents règlementaires.